



## Élection partielle au district 5

### **Avis public de révision de la liste électorale**

#### **Date du scrutin : 1<sup>er</sup> mai 2022**

Par cet avis public, Danielle Maheu, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs du district 5 de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 28 mars 2022.  
**Elle fait maintenant l'objet d'une révision.**
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le 25 février 2022 :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'étiez pas en curatelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous devez, le 25 février 2022, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

**Adresse : 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0**

**Jours et heures : Le mardi 12 avril 2022 de 19h à 22h**

**Le jeudi 14 avril 2022 de 10h à 13h**

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : **un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.**
6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne ;
  - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
  - Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile.

Vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 14 avril 2022 à 13h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le 20 avril 2022.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 10 avril 2022 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Si vous êtes une électrice ou un électeur **non domicilié inscrit** sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le mercredi 20 avril 2022 (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse suivante : 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce et au numéro de téléphone suivant : 418 397-4358 poste 228.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, le 4 avril 2022

Danielle Maheu, présidente d'élection